

Siège Social
41 rue monge
85000 LA ROCHE SUR YON

COURS DE DESSIN ET PEINTURE TOUS NIVEAUX

Contact Marie-Claude
02 51 31 92 10 - 06 31 05 92 96
marie-claude.peyrat@orange.fr

LIEUX et HORAIRES :

L'activité se déroule **dans les locaux de la Maison de Quartier de la Liberté**,
le Jeudi de 14h00 à 16h30 soit 2h30 de cours (mixte Acrylique & Pastel)

dans les locaux de la Maison de Quartier de la Vallée Verte

le Mardi de 9h30 à 12h00 soit 2h30 de cours. (mixte Acrylique & Pastel)
le Mardi de 14h à 16h30 soit 2h30 de cours. (mixte Acrylique & Pastel)
le Jeudi de 9h30 à 12h00 soit 2h30 de cours. (mixte Acrylique & Pastel)

Les horaires ci dessus mentionnés comprennent l'installation de l'atelier concerné, ainsi que le rangement. Il n'est pas prévu une ouverture avant l'heure et de débordement après l'heure car d'autres activités utilisent ces mêmes locaux lesquels, nous vous le rappelons, sont mis à disposition par la Maison de Quartier.

MATERIEL :

Le tarif et l'inscription sont valables pour un aménagement dans l'état de la salle d'activité.
L'inscription ne peut être dénoncée pour manque d'équipement.

TARIF :

Pour l'année à raison d'un cours par semaine le tarif est de 268.00 euro + carte d'adhérent ⁽¹⁾: 17.00 euro, pour l'année soit un global de 285 euro, payable en deux fois.

Les cours ont lieu du Jeudi 24 Septembre 2026, à l'exception des périodes de vacances scolaires, des jours fériés, à raison de 30 séances planifiées jusqu'en Juin 2027 qui devrait se terminer le 17 juin (*calendrier sur demande auprès de l'encadrante*).

La première séance est sans engagement pour les nouveaux.

ADHESION :

(1) La carte d'adhésion à l'Amicale Laïque est obligatoire.

Elle est valable pour une année scolaire (du 1er septembre 2026 au 31 août 2027). La cotisation est de 17.00 euro.

DOCUMENTS :

Ces documents sont obligatoires pour valider l'inscription :

- inscription ci-jointe,
- un chèque ou deux chèques pour un montant total de 285 euro pour un cours par semaine (le deuxième chèque étant encaissé en février 2027)

COURS DE DESSIN ET PEINTURE TOUS NIVEAUX

FICHE D'INSCRIPTION

Année 2026/2027

Je soussigné(e),

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone Portable :

Adresse messagerie :@

Situation de famille : Célibataire ☐ Concubinage ☐ Divorcé(e) ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Veuf(ve) ☐

Nombre d'enfant : dont mineurs : ...

Prénom	date de Naissance	en situation de Handicap
--------	-------------------	--------------------------

.....		☐
.....		☐
.....		☐
.....		☐
.....		☐

Cours choisi Jour et heure

L'atelier " LES COULEURS QUI CHANTENT " de l'Amicale Laïque de la Roche-sur-Yon est une activité mise en place par une association régie par la loi de 1901.

L'amicale souhaite rappeler à ses membres qu'il n'y a ni finalité économique, ni intérêt particulier, à son action. Elle précise que celle-ci se déroule dans une démarche d'éducation populaire, qui a pour but de favoriser un égal accès de tous à l'éducation, à la formation, à la culture, à la communication, au sport, aux loisirs...

Aucune personne fut-elle membre, ne peut se prévaloir de cette association pour obtenir à des fins personnels des avantages ou faveurs.

Les actions pouvant être portées par un groupe de membres ne peuvent être engagées sans un accord écrit des responsables de l'association, et en aucune manière celles-ci ne peuvent avoir un caractère commercial.

Il va de soi qu'en dehors de l'association chacune ou chacun a l'entière disposition de ses œuvres.

Pendant les cours, dans une démarche d'apprentissage, notre professeur intervient de façon variable sur un certain nombre d'œuvres. De ce fait nous considérons que ces œuvres sont le résultat d'un travail commun. Or si la démonstration de la théorie fait partie de la pédagogie de l'atelier, elle n'implique pas cependant l'aide directe de l'animatrice dans la réalisation des œuvres. L'intervention directe sur l'œuvre est toujours donnée à titre purement gracieux. Aussi nous ne comprendrions pas que certains élèves, mettent en vente une œuvre sur laquelle l'animatrice est intervenue de façon majeure, sans son accord préalable. Il s'agit juste de respecter une certaine déontologie concernant la propriété intellectuelle nous semble-t-il.

Quelques règles :

- *Lorsqu'on s'inspire d'une œuvre existante on se doit par respect du créateur original de le mentionner explicitement sur le tableau (d'après.....)*

- *On ne peut exposer à des fins commerciales ou personnelles un tableau qui aurait été réalisé avec l'aide d'un tiers sans l'accord de celui-ci.*

Certifie : - avoir pris connaissance des conditions de déroulement, **et m'engage à les respecter.**

- approuver le règlement intérieur de cette activité,
- autorise le responsable de l'Amicale Laïque ou de cette activité à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence (médecin, hospitalisation...).

Signature

La Roche s/Yon le